

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 3 JUILLET 2023**

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents : DUPUIS Virginie

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra.

DCM N° 2023-057: TARIFS DES REPAS DES RESTAURANTS SCOLAIRES à compter du 01/09/2023

Monsieur le Maire propose, compte tenu de l'augmentation des coûts des matières premières et des coûts de production, de voter les nouveaux tarifs ci-dessous qui devront s'appliquer à compter du 1er septembre 2023:

- 3,15 € repas enfant domicilié dans la commune (ancien tarif : 3,10 €),
- 3,65 € repas enfant domicilié hors commune et repas exceptionnel enfant (ancien tarif : 3,60 €),
- 6,10 € repas adulte (ancien tarif : 6,00 €),
- 2.00 € vaisselle volontairement cassée (pas de changement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces nouveaux tarifs.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le trésorier de Baugé en Anjou.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

